



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission académique Education au développement durable

Circulaire n°2022-022 du 10/03/2022 relative à la mise en place du CESCE et la labellisation Edusanté

Mission académique Education au développement durable (EDD) Equipe académique Ecole promotrice de santé

Affaire suivie par :

Sophie Pons, Cheffe de mission EDD

Michelle Lorenzi, ICT

Téléphone : 01 57 02 68 43

Mél : ce.ipr@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degré

Références :

- *Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (articles 5 et 6 modifiant le code de l'éducation)*
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>
 - *Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020*
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>
 - *Circulaire MENE1924799C- circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019*
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377
 - *Circulaire de rentrée 2021*
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>
-

L'objectif de cette circulaire est de présenter le CESCE et d'annoncer l'expérimentation de double labellisation E3D et Edusanté. La circulaire indique la date du **webinaire** académique dédié le **15 mars de 11H à 12h** afin d'explicitier davantage les enjeux du CESCE et l'esprit de la démarche Ecole promotrice de santé.

Mise en place des CESCE – Lancement du label Edusanté dans le cadre d'une expérimentation 2022 croisée avec E3D

1- Mise en œuvre des CESCE dans les EPLE :

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle. En accord avec la loi « climat et résilience » du 22-08-2021, **le CESC s'ouvre aux enjeux environnementaux et intègre les questions de développement durable, devenant un CESCE.**

Ce comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) est compétent pour appuyer la préparation et le pilotage des programmes d'actions du projet d'établissement relevant de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Il peut être consulté pour avis par le conseil d'administration et peut formuler des propositions. Le travail du CESCE peut ainsi s'orienter et se déployer à partir des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'agenda 2030¹, en lien avec les réalités locales vécues par les élèves et leur famille. Le CESCE devient une instance de pilotage d'une démarche globale dans l'établissement (articulation des enseignements, projets interdisciplinaires et actions éducatives avec le fonctionnement global de l'établissement, en y associant les partenaires).

Concrètement le CESCE peut devenir le lieu où se discutent les actions menées autour des 17 ODD dans l'établissement et où se prépare une candidature pour des labellisations, comme la labellisation E3D ou la labellisation Edusanté.

En effet le CESCE est une instance qui favorise le **rapprochement des éducations transversales** pour permettre une plus grande cohérence des actions en faveur de la formation des élèves. Toutes les éducations transversales (santé, citoyenneté, alimentation, EDD...) participent de façon complémentaire au développement de compétences et en mobilisant de façon transversale tous les savoirs disciplinaires. Elles contribuent donc pleinement aux apprentissages. Pour autant, elles ne font pas nécessairement l'objet de réflexions systémiques et collectives. La mise en place du CESCE doit permettre d'aménager de façon concrète une meilleure coordination et de plus fortes cohérences entre éducations transversales: par exemple entre EDD et santé physique et mentale (contribution à « l'Ecole promotrice de santé »). Il ne s'agit donc pas seulement d'ajouter les problématiques environnementales au champ d'intervention prévalant jusque-là. **C'est l'ensemble du développement durable qui est appréhendé, avec ses enjeux complexes, à la fois environnementaux, sociaux et économiques.**

Outre la direction de l'établissement et des membres de l'équipe éducative (CPE, personnel social et de santé, enseignants, référents éducatifs), le CESCE peut intégrer des élèves (éco-délégués, autres élèves engagés, élus au CVC/CVL...), des parents et des partenaires. Un projet de décret en préparation précisera cette composition.

2- Démarche globale Ecole promotrice de santé et expérimentation de double labellisation E3D et Edusanté en 2022 :

La mise en place de l'Ecole promotrice de santé est un des objectifs de l'année 2021-2022, comme annoncé dans la circulaire nationale de rentrée. Ceci passe en particulier par la mise en œuvre à l'échelle académique de la labellisation EduSanté pour les écoles et établissements scolaires. La labellisation valorise et encourage le développement d'une démarche globale de santé au sein de l'établissement, dont l'esprit général est proche de la démarche globale de développement durable E3D.

La démarche globale EPSa et le label Edusanté proposent d'articuler les enseignements et activités pédagogiques, les projets éducatifs mis en place dans le cadre du parcours éducatif de santé des élèves, et le fonctionnement global de l'établissement scolaire, tout en y associant des partenaires. Cette démarche vise une **approche globale, positive et intégrée de la santé, s'appuyant sur la**

¹ 17 ODD de l'ONU (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) et agenda 2030 pour la France : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

définition proposée par l'OMS² et dans la perspective « One Health, une seule santé humaine, animale et environnementale » introduite à partir des années 2000 par l'ONU. La démarche EPSa se déploie de manière progressive dans un établissement, **à travers un label Edusanté en trois niveaux, dont les critères nationaux s'inspirent des critères du label E3D, déclinés dans le contexte spécifique de la santé.**

La démarche E3D a de son côté évolué depuis 2019 pour inscrire ses enjeux dans la feuille de route nationale « Agenda 2030 » adossée aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Parmi ces 17 ODD, l'ODD n°3 « Bonne santé – bien-être » vise à « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ».

Une articulation est intéressante entre ces deux labels, tout comme plus généralement entre l'Education à la santé et l'Education au développement durable, articulation qui pourra trouver pleinement sa place dans le cadre des travaux du CESCE. On peut notamment pointer des enjeux communs à ces deux éducations transversales :

- une démarche collective associant tous les personnels en établissement,
- l'engagement des élèves,
- le développement de compétences transversales (compétences psycho-sociales, autonomie, initiative, travail en équipe, gestion de projet...).

Compte-tenu des croisements entre le Label EPSa et le Label E3D (reconnaissance d'une démarche globale, critères de labellisation proches), et pour favoriser une approche plus systémique des éducations transversales, **une expérimentation sera menée en 2022 dans notre académie : la possibilité d'accorder le label Edusanté sera étudiée à partir des dossiers de candidature au label E3D :**

dépôt des dossiers de candidature

avant le 15 avril 2022

dans ARENA / rubrique Enquête et pilotage / LABEL E3D (formulaire à remplir)

Il s'agit aussi de limiter le temps consacré à la préparation du dossier, puisqu'au final un seul et même dossier pourra permettre à un établissement d'obtenir une double labellisation E3D et Edusanté.

J'attire donc votre attention sur l'importance de compléter dans ce dossier de labellisation E3D tous les éléments et actions mobilisés au service des ODD, et notamment de l'ODD 3 « santé » si vous souhaitez solliciter aussi le label Edusanté. En cas de besoin, l'équipe académique Ecole promotrice de santé reviendra vers vous ensuite si des précisions lui sont nécessaires.

Pour mémoire, tous les éléments nécessaires pour préparer votre dossier de labellisation, dans le cadre de la campagne E3D, sont ici :

<https://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

Le vadémécum national Ecole promotrice de santé et des fiches-ressources sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>

² « *État complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Contacts :

- Mission académique EDD (label E3D) : Sophie Pons (cheffe de mission sophie.pons2@ac-creteil.fr)
- Clarisse Mazin (chargée de mission clarisse.mazin@ac-creteil.fr) secrétariat : ce.ipr@ac-creteil.fr
- Equipe académique Ecole promotrice de santé : Michelle Lorenzi (infirmière conseillère technique michelle.lorenzi@ac-creteil.fr) et Bénédicte Hare (mission Bienveillance-Coopération-Réussite benedicte.hare@ac-creteil.fr)

3- Webinaire CESCE et démarche Ecole promotrice de santé :

Afin d'expliciter davantage les enjeux du CESCE et l'esprit de la démarche Ecole promotrice de santé, vous êtes invité à participer à un webinaire:

Mardi 15 mars de 11h à 12h

Lien de connexion:

<https://ac-creteil.webex.com/ac-creteil-fr/j.php?MTID=mbee0872bf8b2f8e0aa05bf95aed98680>

Numéro de la reunion: 2744 243 6809

Mot de passe: 1503

Programme:

- les enjeux du CESCE et du rapprochement des éducations transversales
- les principes de l'Ecole promotrice de santé
- présentation de l'expérimentation 2022 (double labellisation proposée E3D et Edusanté)

Signé

Daniel AUVERLOT

Le recteur de l'académie de Créteil